

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2021 à 19 heures

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjointes,

M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. DAGALLIER Frédéric, M. BURDET Thibaut, Mme DIAS Pascaline, M. BORN Franck, Mme MANUEL Muriel.

Absents excusés :

Néant

Secrétaire de séance : Mme ECOFFARD Christelle

En début de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour : « Soutien Financier »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Retient le groupement d'entreprise EUROVIA-VINCENT, pour les travaux d'aménagement de voirie et réseaux divers « Rue du Monthoux », pour un montant de 141 961.43 € HT soit 170 353.72 € TTC.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier, puis d'assurer les règlements correspondants.

Accepte la convention avec Veolia afin d'assurer des prestations de vérification et d'entretien des 44 poteaux et bouches incendie entre VEOLIA et la Commune pour une durée de 3 ans,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier, puis d'assurer les règlements correspondants.

Accepte le programme de travaux proposé par le SIEA dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public.

Adopte le plan de financement proposé.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Désigne en remplacement de M. Stéphane MIRNIK dans la commission une commission de contrôle des listes électorales :

Muriel MANUEL en tant que conseiller municipal de la liste minoritaire,

Rappelle les autres membres :

Serge COURAND en tant que conseillère municipale de la liste majoritaire

Françoise VOILLAT en tant que conseillère municipale de la liste majoritaire

Jean-François DURAFOUR en tant que conseiller municipal de la liste majoritaire

Franck BORN en tant que conseiller municipal de la liste minoritaire

Considérant la démission de Stéphane MIRNIK en date du 25 mai 2021, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement au sein de la commission d'appel d'offre.

Suite au vote, sont élus à l'unanimité :

Membres titulaires : M. Pierre GIROD

Mme Pascaline DIAS

M. Franck BORN

Membres suppléants : M. Jacques GUINARD

M. Frédéric DAGALLIER

Mme Muriel MANUEL

Monsieur le Maire précise que les membres de la commission ont une voix délibérative, que ladite commission est présidée par M. Le Maire ou son représentant en cas d'empêchement.

Considérant la démission de Stéphane MIRNIK en date du 25 mai 2021, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement au sein du comité consultatif des sapeurs-pompiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Désigne :

Trois membres titulaires :

- Mme Nathalie RIGHETTI

- Mme Christelle ECOFFARD

- M. Franck BORN

Trois membres suppléants :

- M. Serge COURAND

- Mme Pascaline DIAS

- M. Thibaut BURDET

Monsieur le Maire, membre de droit, est président.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Donne un accord de principe pour le Plan de relance – continuité pédagogique- appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Sollicite une subvention auprès du recteur de la Région Académique de Lyon au titre du Plan de relance – continuité pédagogique- appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Accepte les termes de la convention à intervenir avec le recteur de la Région Académique de Lyon.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la future convention et à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Sollicite auprès du dispositif SYLV'ACCTES une subvention pour des travaux de sylviculture, travaux de plantation sapins sous abri, prévus pour l'exercice 2021.

Ces travaux sont à effectuer sur une surface de 0.7 ha, pour un montant estimé à 6618 € HT.

Sollicite une subvention au taux de 50% plafonné à 2450 €, soit d'un montant de 1225,00 €.

Sollicite auprès du dispositif SYLV'ACCTES des subventions pour des travaux de jardinage en futaie irrégulière résineuse en forêt communale, prévus pour l'exercice 2021.

Ces travaux sont à effectuer sur des surfaces de 2 ha et 25.28 ha, pour des montants estimés à 3234.38 € HT et 11049.38 € HT.

Sollicite des subventions au taux de 50%, soit d'un montant de 1617 € et 5525 €.

Décide de régler la facture de gaz n°610350386078 pour un soutien financier, émise par la société ENI, pour un montant de 198.82 €.

Précise que ce montant sera réglé sur l'article 6713.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé :

- Que M. Christophe JACQUEMET dirigeant des Etablissement JACQUEMET à St Martin du Fresne, souhaiterait modifier la sortie des véhicules de l'entreprise par le portail se situant vers le lavoir.
- Que le nouveau chef de corps du CPINI est M. Jérôme LOUY
- Que les prochaines élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022
- Que l'inauguration de la boîte à livres installée sous le hangar se déroula le 07 juillet 2021, elle a été réalisée par l'association AFTC (association française des traumatisés crâniens)
- Qu'un repas est organisé par la commission des affaires sociales, le 24 juillet 2021 sous le préau de l'école pour les personnes âgées de plus de 70 ans.
- Que la commission des affaires sociales remplace le colis pour les personnes âgées de plus de 70 ans de fin d'année par des bons d'achats dans des commerces de la commune. Pour les gens en EPHAD, un colis spécifique sera réalisé.
- Qu'un courrier a été adressé à la mairie par un riverain la rue de la Nitrière, signalant que depuis 1 an des quads et des motos prennent la rue et le chemin pour un terrain d'enduro. Que des arbres le long du Vau mériteraient d'être écimés car des branches risquent d'arracher les lignes EDF. Que la rue ressemble à un « champs de bataille », il semblerait nécessaire de refaire la chaussée et la sécuriser. Et enfin il demande si un conseiller municipal qui est président d'une association peut-il voter la subvention pour sa propre association ; le maire répond qu'il n'y a rien qui s'y oppose.
- Que dans la plaine, il y a également des excès de vitesse fait par des quads.
- Qu'il faut réfléchir à la taxation des terrains non bâti qui sont en zone à bâtir.
- Que la commission cimetièrre a choisi d'installer 7 cavurnes et un ossuaire de 7m².

Séance levée à 22h15

Le Maire,
M. Dominique TURC